



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 28 juin 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et M. BEKHTAOUI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Louis LAURENT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Stéphane CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Philippe BELLEVILLE, M. Norbert CHEVIGNY.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, M. Rémi DELATTE, M. Patrick CHAPUIS, M. Yves BERTELOOT, Mme Françoise MANSAT, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Philippe CARBONNEL pouvoir à Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Janine BESSIS, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Bernard OBRIOT pouvoir à M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

OBJET : ENVIRONNEMENT - Collecte et Traitement - Régularisation de la participation financière des collectivités clientes - Exercice 2006

La participation prévisionnelle versée par les collectivités clientes fait l'objet d'une régularisation lorsque les comptes sont arrêtés. Il convient d'arrêter les contributions pour l'année 2006.

1) Les charges de collecte

Outre les dépenses liées au marché de collecte et tri des déchets représentant près de 86 % des dépenses totales, les coûts de collecte comprennent principalement :

- charges de personnel du service Collecte et Tri de la Communauté ;
- divers contrats de prestations de service ;
- catalogues et imprimés ;
- achat de conteneurs à déchets, de composteurs individuels ;
- achat de deux véhicules de service mis à disposition de la S.E.F.S.

Sont déduites de ces coûts les recettes et dépenses spécifiques à la collecte sélective et au tri/valorisation affectées à la Communauté uniquement.

Compte tenu de ces éléments, le montant total des charges à répartir entre toutes les collectivités s'élève à 6 512 902,27 €.

La part des collectivités clientes au titre de l'année 2006 s'élève à 143 536 € contre 208 862 € appelés au titre des estimations prévisionnelles 2006.

Compte tenu des acomptes déjà versés, la Communauté devra rembourser aux collectivités clientes la somme globale 57 840 €.

2/ Les charges de traitement

Le montant total des dépenses de traitement (fonctionnement + investissement) s'élève pour l'année 2006 à 7 144 630,24 €.

Les principaux investissements de l'exercice concernent :

- les travaux de fumisterie ;
- fourniture et montage de 4 trémies
- centre de tri.

Les coûts de traitement pris en compte pour l'année 2006 pour le calcul des contributions des collectivités clientes comprennent :

- les dépenses de fonctionnement de l'usine (frais de personnel de l'usine et pour partie ceux du service communautaire de l'environnement, eau, électricité, autres consommables, matériels d'entretien, travaux de maintenance des bâtiments, des matériels et des installations techniques, assurance, frais de communication, taxes, impôts, intérêts des emprunts de la 1^{ère} mise aux normes contractés en 1998).

- plus l'annuité (capital) des emprunts de la 1^{ère} mise aux normes ;
- plus la cinquième échéance de l'arrêt des comptes 2002 (5/15) ;
- plus l'annuité (capital + intérêt) d'un emprunt calculé sur 15 ans représentatif des travaux et équipements HT réalisés à compter de 2003 et relatifs à la seconde mise aux normes et aux travaux d'entretien, renouvellement des bâtiments et installations ;
- moins les subventions obtenues au titre des investissements amorties sur 15 ans.

Les contributions dues par les collectivités clientes au titre des comptes arrêtés pour 2006 et sur la base des éléments pris en compte et rappelés ci-dessus, s'établissent à 1 013 585 €, soit 52,59 € ramenées à la tonne de déchets traitée, contre 997 479 € (51,89 €/T) appelés au titre du budget primitif.

Compte tenu des acomptes déjà versés, les collectivités clientes devront rembourser à la Communauté la somme globale de 22 101,50 €.

Vu l'avis du Bureau et de la Commission,

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

- **d'approuver** les comptes arrêtés entre la Communauté et les collectivités clientes pour l'exercice 2006 à la somme de :
 - 143 536 € au titre de la collecte,
 - 1 013 585 € au titre de l'incinération.
- **de régulariser** les comptes avec les collectivités clientes, dans les conditions fixées au tableau annexé au terme duquel la Communauté devra :
 - rembourser une somme globale de 57 840 € au titre de la collecte,
 - recouvrer une somme globale de 22 101,50 € au titre du traitement.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le - 2 JUIL. 2007
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 JUIL. 2007



ARRET DES COMPTES 2006

Régularisation de la participation financière des collectivités clientes

COMMUNES	COLLECTE			INCINERATION		
	REPARTITION COLLECTE	ACOMPTES VERSES	SOLDE	REPARTITION INCINERATION	ACOMPTES VERSES	SOLDE
BROCHON	10 280	14 422,00		14 223	13 384,00	
COUCHEY	21 067	29 557,00		18 068	17 790,00	
FIXIN	9 554	13 405,00		11 403	10 911,00	
GEVREY-CHAMBERTIN	67 530	94 747,00		49 738	49 730,00	
Communauté de communes Gevrey Chambertin	108 431	152 131,00	-43700,00	93 430	91 815,00	1 615,00
ASNIERES-LES-DIJON	0	0,00		0		
BELLEFOND	0	0,00		0		
BRETIGNY	0	0,00		0		
BROGNON	0	0,00		0		
CLENAY	0	0,00		0		
FLACEY	0	0,00		0		
NORGES-LA-VILLE	0	0,00		0		
ORGEUX	0	0,00		0		
RUFFEY-LES-ECHIREY	0	0,00		0		
SAINT-JULIEN	0	0,00		0		
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE	0	0,00		100 627	97 756,00	2 871,00
DAROIS	4 288	6 017,00		5 723	5 384,00	
ETAULES	3 424	4 804,00		3 749	3 632,00	
PASQUES	3 868	5 424,00		4 343	4 076,00	
PRENOIS	4 198	5 890,00		5 302	4 994,00	
MESSIGNY-ET-VANTOUX	13 987	19 624,00		22 759	20 844,00	
Cré Forêt Lavières et Suzon	29 763	41 759,00	-11996,00	41 876	38 930,00	2 946,00
CORCELLE LES MONTS	4 291	6 020,50	-1729,50	5 133	4 856,00	277,00
FLAVIGNEROT	1 051	1 465,50	-414,50	1 186	1 139,50	46,50
SMICTOM Plaine Dijonnaise	0	0,00	0,00	406 515	397 194,00	9 321,00
Communauté de communes de NUITS-SAINT-GEORGES	0	0,00	0,00	247 541	244 127,00	3 414,00
Communauté de communes VAL DE SAONE	0	0,00	0,00	117 277	115 666,00	1 611,00
TOTAL GENERAL	143 536	201 376,00	-57840,00	1 013 585	991 483,50	22 101,50

-28,72%

2,23%

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 JUIL. 2007



VU pour être annexé à délibération
du Conseil du : 28 JUI 2007
DIJON, le :
LE PRÉSIDENT, 29 JUI 2007